

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR  
PROCEDURE AMENAGEMENT D'EPREUVES  
AU TITRE DU HANDICAP**

**CANDIDATS INDIVIDUELS**

**FORMULAIRE A RENSEIGNER et A RENVOYER  
POUR LE : 15 JANVIER 2021**

- Vous vous êtes déjà présenté(e) à l'examen lors d'une session précédente et avez bénéficié d'aménagement(s) d'épreuve(s)

⇒ vous avez joint à votre confirmation d'inscription la copie de la décision d'aménagement(s) qui a été prise, pour en demander la reconduction. Si ce n'est pas fait, merci de le faire dans les plus brefs délais, et avant le 15 janvier 2021.

- Vous vous êtes déjà présenté(e) à l'examen mais vous n'avez jamais sollicité d'aménagement(s) d'épreuve(s)

ou

- vous vous présentez à l'examen pour la première fois et sollicitez un aménagement d'épreuve(s) :

⇒ vous devez transmettre directement par voie postale :

- le formulaire de demande
- la fiche « informations médicales » et autres pièces médicales (sous pli fermé)
- le cas échéant, votre PAI, PPS ou PAP

Le dossier complet est à retourner à l'adresse suivante :

Rectorat de Rouen de l'académie de Normandie

Bureau DEC-SUP-ROUEN

25, rue de Fontenelle

76 037 ROUEN cedex 01

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact par mail :

dec-sup-rouen@ac-normandie.fr